



Protocole COVID-19 AEEPS Régionale de Rouen

Conférence en amphithéâtre du 09/10/2020

- La jauge du nombre de personnes présentes sera limitée à 300 personnes dans l'amphi 600, situé bâtiment 10 amphi STAPS
- Dans l'amphithéâtre, les personnes devront se positionner de sorte qu'il y ait une place d'écart entre chacune d'entre elles. Les rangées seront organisées en quinconce.
- Les personnes accèderont par un côté et sortiront par un autre afin d'éviter les croisements.
- Le port du masque sera obligatoire pour tous et durant toute la durée de l'événement.
- Les personnes ne devront pas stagner dans le hall, mais rentreront directement de l'extérieur vers l'amphithéâtre. De même, à la fin de l'intervention, personne ne devra rester dans le hall.
- Chacun devra se passer les mains au gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de l'amphithéâtre.
- L'espace et le matériel utilisé par le conférencier seront désinfectés avant et après son intervention.
- Un référent COVID sera nommé parmi les organisateurs (M. Labrosse)
- Le protocole COVID sera affiché et rappelé en début d'intervention.
- Un pointage sera fait avant l'intervention par l'usage de billetweb à l'entrée.
- Chaque personne repartira avec les instructions à suivre en cas de symptômes avérés ou de test positif dans les jours qui suivent l'événement (prévenir le référent COVID).

Protocole Covid-19 AEEPS Régionale de Rouen

Atelier de pratique danse du 10/10/2020



- La jauge du nombre de personnes présentes sera limitée à 25 personnes dans la salle de danse 2, située bâtiment 32A
- Chacun doit arriver masqué, en tenue et avec son matériel personnel non échangeable : boisson, crayon.
- Les personnes devront utiliser du gel hydroalcoolique en entrant et en sortant de la salle.
- Afin de limiter les croisements entre les personnes, il y aura une gestion et une limitation du flux : respect du fléchage au sol, pas de vestiaire, impossibilité de retourner aux sanitaires une fois entré dans la salle de danse, etc.
- Les affaires personnelles seront déposées à un endroit de la salle, espacées les unes des autres.
- Le masque sera porté lors des déplacements (arrivée et sortie de l'atelier de pratique) et lors des regroupements de «non-pratique». Il pourra être ôté lors des pratiques si celles-ci sollicitent les fonctions cardiopulmonaires (les inaptes ou non-pratiquants devront garder leur masque), ou porté malgré tout si les participants manifestent cette préférence.
- Afin d'éviter une contamination, les masques posés devront l'être de sorte à ne pas être en contact les uns avec les autres, ni avec des personnes, ni avec les affaires d'autrui ou du matériel.
- Lors des pratiques, la distanciation physique sera mise en place, autant que possible, selon la nature de l'activité.
- La distanciation physique de 1 m sera la norme en dehors des moments de pratique.
- Afin d'assurer une traçabilité en cas d'une contamination par la Covid-19, un pointage par l'application billetweb sera effectué en début et fin de la séance.
- Chaque personne repartira avec les instructions à suivre en cas de symptômes avérés dans les jours qui suivent l'événement (prévenir le référent).
- Le matériel utilisé sera désinfecté à l'issue de la séance par les responsables de l'événement.